

tentaires de France et d'Angleterre, MM. Dessaudis et Onteley étaient arrivés auprès de Rosas, auquel ils avaient remis leurs lettres de créance. M. Dessaudis, en passant à Montevideo, avait réinstallé M. Pichon, consul de France, que ses compatriotes avaient dépouillé de ses fonctions, parce qu'il avait désapprouvé leur intervention dans la guerre. On a vu dans cet acte un symptôme fâcheux pour la cause montevidéenne, mais on s'est trompé, c'était une juste réhabilitation de l'autorité française. En arrivant à Buénos-Ayres notre ministre s'est immédiatement associé à celui d'Angleterre, qui avait déjà sommé Rosas de retirer ses troupes de l'Uruguay. Le dictateur s'y était refusé et on s'attendait à voir les flottes française et anglaise, qui ne comptaient pas moins de 35 navires, bloquer Buénos-Ayres. Il pourrait survenir de fâcheuses complications si, comme on l'annonce, le chargé d'affaires des Etats-Unis avait protesté contre l'intervention franco-anglaise. Mais il faut espérer que tout sera terminé assez promptement et assez bien pour que le gouvernement américain n'ait ni le temps d'intervenir, ni le droit de se plaindre. Nous ne voyons pas ce que peut perdre ce pays-ci au maintien de l'indépendance de l'Uruguay ; c'est tout ce que veut la France et l'Angleterre qui, en outre, sont justement lassées de la longue interruption que met à leur commerce dans la Plata, l'impuissante obstination de Rosas et d'Ortiz. Il était tems, d'ailleurs, qu'il arrivât des alliés au Rivera car on annonce que, plusieurs fois vaincu, il lui a fallu fuir au Brésil, et que tout le territoire de l'Uruguay est maintenant occupé par l'armée buénos-ayrienne qui n'aurait pas tardé à s'emparer de la capitale, si deux flottes n'étaient arrivées d'Europe pour la sauver. *Idem.*

### LE PLAIDEUR VILLAGEOIS.

(HISTORIQUE.)

Suite et fin.

L'aubergiste, spectateur assidu des audiences du tribunal, et gazette vivante et critique des plaidoiries, indique au plaideur courroucé un autre avocat qui n'est pas sans vogue auprès des auditeurs habitués. Celui-ci, le plus fort en poumons, sait faire retentir les voûtes de la salle d'audience de sa voix de stentor ; il éclatote, il tonne, passe subitement des malédictions foudroyantes aux accents du plus larmoyant pathétique ; tour à tour, à l'imitation des acteurs les plus ferrés de mélodrames, on le voit fulminant, puis sensible à fendre tous les plus pitoyables cœurs, tout en restant intérieurement froid comme marbre, tandis qu'on le croirait le plus terriblement enflammé ; il parle deux heures sans perdre haleine et sans que l'on puisse toujours comprendre sa plaidoirie, qui n'en paraît que plus profonde et plus sublime aux yeux des amateurs de grands coups d'éclats. Mais le genre dans lequel il excelle par dessus tout encore est celui du sarcasme, tant il possède l'art de dénigrer sa partie adverse, de la déchirer, déshonorer, stigmatiser comme un fer chaud. Oh ! c'est un orateur bien surprenant ! il y a bien un autre avocat que l'on dit être le plus sage, très-savant, le plus habile jurisconsulte, jouissant de la plus grande estime du tribunal ; il se déclare hautement l'ennemi juré du scandale, et dès son premier exposé, l'assistance connaît toute l'affaire sans que l'auditoire ait pu s'amuser de toutes ces attaques de réputation qui promettent de vigoureuses ripostes, et animent les débats, seule éloquence capable d'intéresser et de divertir les braves gens qui n'ont pas autre chose à faire que de venir chercher de vives émotions, tout en se réchauffant doublement gratis, pendant les matinées de l'hiver, au poêle brûlant de la salle d'audience.

- Je ne veux point de cet homme-là, reprend vivement le villageois, l'autre me plaît par dessus tout, c'est le bon, celui-là ; voilà le vrai défenseur qu'il me faut, et je vais de ce pas le trouver.

Le plaideur laisse ses papiers à ce nouvel avoué, après lui avoir raconté le fait à sa manière. N'épargnez pas les écritures, ajouta-t-il (bien inutile recommandation), menez-moi ça chaudement, et je aurai faire mon petit devoir. Vous ne pourrez jamais dire assez de mal de celui à qui j'en veux, ne ménagez donc pas les frais, qui perdra paiera, et mon petit bien ne doit rien à personne.

Cette avoué examine plus à son aise le lendemain, dans le silence de son cabinet, les titres et le plan produit, et reconnaît que la demande est une véritable folie, mais il se dit, à part lui : ce diable d'hommes est trop opiniâtre pour se rendre à l'évidence. Si je lui remets ses pièces, un autre pourrait peut-être les accepter, et, en définitive, je n'ai pas acheté mon étude plus cher qu'elle ne vaut pour en chasser les extravagans qui s'offrent à la payer.

Quatre mois s'écoulaient à l'aide des remises d'audiences, des ordonnances de descentes sur les lieux, rapports d'arpenteur, procès-verbaux, feux roulans d'écritures entre avoués, conclusions prises des deux parts, enquêtes et contre-enquêtes, etc., etc. L'honorable président, voulant enfin mettre un terme à ces déplorables poursuites, fixe bien décidément le jour de la dernière séance pour clôture des débats et prononcé du jugement.

Le défenseur du campagnard, en désespoir de cause, ne pouvant

faire prévaloir le moindre droit en faveur de son client ; s'en dédommage en donnant des injures pour des raisons, accable de ses plaisans anathèmes le propriétaire, sa partie adverse, tonne contre les notables possesseurs de biens, par lui représentés comme autant de vautours, de vampires, oppresseurs de tous les faibles habitans des campagnes, fait enfin son chef-d'œuvre de phrases redondantes et boursofflées.

Le prononcé du jugement n'était pas douteux.

L'insensé villageois ne s'en retourne pas moins plein de satisfaction chez lui ; toutes les pitoyables apostrophes de son défenseur eurent le don de le ravir et de le consoler. Sa pauvre femme, qui l'attendait en tremblant, le voyant arriver doublant le pas, l'air tout rayonnant de joie et avec ce rire hébété des plus stupides, se jette dans ses bras : — Le voilà donc enfin terminé, ce malheureux procès qui m'a donné tant de tourment le jour et la nuit ! Elle pleure de joie, car la joie a aussi ses larmes, et saisie par l'excès de son prétendu bonheur, elle va presque tomber évanouie, lorsque son mari, la prenant dans ses bras et la plaçant sur un tronc d'arbre qui se trouvait en cet endroit de la route, lui crie de toutes ses forces : Mais ne vas-tu donc pas te trouver mal comme ça, ma pauvre Jeannette, tu te trompes, le procès n'est pas du tout gagné. — Ah, mon Dieu ! pas encore fini. — Si fait, quand je dis fini, ce sera si je le veux bien. — Vous vous êtes donc accommodés ? — Fi donc, pour qui me prends-tu ? non, on lui a donné raison, mais jarni, il l'a joliment payé ; si tu avais encore entendu tout ce mon avocat lui a dit, ah mais ! c'est qu'il lui en a dit, il lui en a dit, que c'était un charme de l'entendre ; plus le président voulait lui imposer silence et tant plus ils s'emportait. Oh ! quel homme, quel homme que cette avocat-là, on peut dire que c'est un *chenu*, un fameux, j'étais bien fâché que tu ne fusses pas là pour l'entendre et je ne donnerais pas ma journée pour je ne sais combien. — Mais nous avons perdu, qu'allons-nous devenir, bonne Sainte Vierge ! qu'allons-nous devenir ? — Est-ce que je n'ai pas le droit d'en rappeler devant la cour royale ? et j'en rappellerai, ne serait-ce que pour avoir le plaisir de voir encore habiller de toutes pièces mon adversaire. — Oui, pour nous achever.

Ici les enfans pleurent à chaudes larmes en voyant leur mère sangloter. La pauvre mère se rend dès le lendemain matin à la ville afin de connaître par elle-même le parti qui serait à prendre.

— Payer sans délai tous les frais qui pourront s'élever à près de quatre cents francs, et vous en tenir là, telle fut la réponse que fit sèchement l'avoué à la pauvre femme, toute désolée. — Ah ! mon Dieu ! quel malheur, comment pouvoir jamais trouver une pareille somme ? — Croyez-vous être la seule personne à devoir vous plaindre du résultat de cette affaire ? Je voudrais pour je ne sais combien que votre entêté mari n'ait jamais mis les pieds chez moi, il m'a trompé d'une manière affreuse en m'en imposant sur ses droits, a compromis ma réputation, jusqu'alors inattaquable, d'avocat éclairé ; il m'a fallu suer sang et eau pour combattre mon adversaire, qui triomphe aujourd'hui de ma défaite. — Bien pardon, mon bon Monsieur, mais nous sommes d'honnêtes gens, on vous paiera vos peines.

Il ne s'agissait plus dans le triste ménage que d'aviser aux moyens de se dépouiller. Il ne suffisait plus ici de chercher dans la basse cour ces moyens de païemens, ce sont les deux vaches et la chèvre nourricières et jusqu'au pauvre anon, cet utile porteur de légumes et des enfans, qu'il faudra conduire cette fois au marché pour n'en plus revenir, sans l'exception, peut-être, d'un emprunt à faire sur la petite habitation pour compléter la somme à trouver. Ce désolant sacrifice allait se faire, on se disposait à partir pour la ville, en sanglotant les pauvres enfans embrassaient de toute la force de leur désespoir les trois compagnons chéris qu'ils ne devaient plus revoir, lorsque le notable habitant, qui avait dû se défendre de l'injuste agression du villageois, envia chercher la bonne Jeannette.

— Restez chez vous, lui dit-il : votre mari mériterait bien de recevoir la dure leçon qui lui est due, mais ce serait également sur vous, sur vos chers enfans que le malheur retomberait. Gardez tout ce que vous possédez et dont vous avez tant de besoin, c'est moi seul qui vais me rendre chez nos avoués pour leur solder ce qui est dû et vous rapporter les pièces du procès quittancées ; mais que votre insensé de mari n'y revienne pas, il ne me trouverait pas deux fois d'humeur à agir de la sorte.

L'expression manquait à la reconnaissance de l'excellente épouse et mère qui allait volontiers se jeter aux genoux de son bienfaiteur ; si celui-ci ne se fut vivement opposé à de pareils témoignages de gratitude. La pauvre femme, qui passait si subitement du plus profond chagrin à la plus douce joie, revint précipitamment apprendre cette bonne nouvelle à son mari, qu'elle trouve fumant tranquille-